

CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER EN DATE DU 26 FEVRIER 2021

Création de deux mentions de doctorat et d'une habilitation à diriger les recherches

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.612-7,

Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2019 accordant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux (à compter de l'année universitaire 2019-2020),

Vu les statuts de l'établissement,

Le conseil académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionné à l'article L. 613-1 et sur le contrat d'établissement.

Au titre de ses missions, le Conseil académique se prononce sur la création des mentions de doctorat et d'habilitation à diriger les recherches.

C'est ainsi que le Conseil académique est amené à examiner trois demandes :

Le directeur de l'Ecole doctorale InfoMaths 512 présente une demande de création de la mention de doctorat « *Mathématiques appliquées* » (*Pièce-jointe n°1*).

La Vice-Présidente chargée de la recherche présente une demande de création d'un intitulé d'habilitation à diriger les recherches en « *Mathématiques appliquées* » (*Pièce-Jointe n°2*).

Le directeur de l'Ecole doctorale 3LA Lettres Langues Linguistiques Arts présente une demande de création de la double mention de doctorat « *Etudes asiatiques et ses diasporas* » et « *Etudes transculturelles* » (*Pièce-jointe 3*).

Il est proposé au Conseil académique d'émettre un avis sur la demande de création des deux mentions de doctorat et de l'habilitation à diriger des recherches susmentionnés.